

*Pipe-line de la vallée du Mackenzie*

investissements et à attendre des années avant d'en récolter le fruit. Cela, nous ne devrions pas l'oublier.

Connaît-on tous les tenants et les aboutissants de la question avant de donner gain de cause au juge Berger? Il ne s'est penché que sur certains aspects du problème. Nous devons, pour notre part, décider de l'avenir économique du Canada. Que va-t-il nous en coûter au chapitre de la balance des paiements si nous ne parvenons pas à acheminer le gaz naturel des régions éloignées jusqu'à la frontière canadienne? Quels en seront les effets sur la balance canadienne des paiements? Les perspectives sont sombres. Rien que pour le pétrole, si les prévisions actuelles se concrétisent un jour et même si nous l'utilisons frugalement, notre balance des paiements se soldera par des déficits de 5 ou de 6 milliards de dollars en 1985. Que faut-il en penser? Allons-nous être obligés de remplacer le pétrole par du gaz pour remédier à une balance des paiements déficitaire? Nous savons qu'à cause du gouvernement actuel, le Canada ne cesse de perdre pied au chapitre du commerce international et de la balance des paiements.

**Des voix: Bravo!**

**M. Crosbie:** Si un changement de gouvernement pouvait sauver le pays, il devrait survenir cette année plutôt que l'an prochain. Les ministériels devraient avoir le courage de déclencher des élections. Il faudra peut-être attendre encore un an avant de pouvoir commencer à travailler au salut du Canada. Il nous faut songer à la balance des paiements. Il nous faut songer aux conditions de financement. Il nous faut songer à l'activité économique que relancerait au Canada la construction du pipe-line.

Il ne faudrait surtout pas prendre une décision prématurée. Ni le gouvernement ni le Parlement ne devraient prendre une décision prématurée. Ce n'est pas parce que les États-Unis d'Amérique adoptent une loi stipulant qu'une décision à cet égard doit être prise avant le 1<sup>er</sup> septembre ou 90 jours plus tard que nous devrions nous sentir obligés au Canada. S'il nous faut encore six mois, nous n'avons qu'à leur dire d'attendre six mois et de modifier leur loi en conséquence. Jamais a-t-on entendu chose plus stupide que l'observation du président du Conseil privé selon qui il nous faut prendre une décision en août puisque le Congrès des États-Unis a adopté il y a un an ou deux une loi obligeant le président à faire une recommandation avant le 1<sup>er</sup> septembre. Je dis au Congrès américain: «Tenez votre amendement prêt. Il se pourrait que vous ayez à changer la date du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> mars ou même au 1<sup>er</sup> juin. Si vous ne voulez pas attendre que nous soyons prêts à prendre notre décision dans l'intérêt de notre pays, allez-y, transportez votre gaz de l'Alaska avec vos méthaniens». Nous n'allons pas nous presser ou nous hâter parce qu'un pays étranger a adopté une loi. A-t-on jamais vu chose aussi ridicule?

Si nous pouvions prendre une décision calmement, si le rapport Lysyk était publié à temps et que nous avions suffisamment de temps pour l'étudier, peut-être pourrions-nous nous fixer d'ici le 1<sup>er</sup> décembre. Ce serait impossible avant le 1<sup>er</sup> septembre. Il n'y a pas un gouvernement au monde, à moins

[M. Crosbie.]

d'avoir comme membre le chef néo-démocrate, qui pourrait prendre une décision réfléchie avant le 1<sup>er</sup> septembre prochain et étudier attentivement chacun des faits. S'il était premier ministre, le leader du Nouveau parti démocratique aurait réglé toute cette affaire il y a cinq ans. Il n'aurait pas fait appel au juge Berger. Il n'en aurait pas eu besoin. Il n'y aurait pas de pipe-line.

Le dernier point aujourd'hui est: et les Indiens du Yukon? Le juge Berger s'est penché sur le cas des Indiens et des indigènes de la vallée du Mackenzie. Il n'a pas étudié en détail comment ils seraient touchés par l'autre tronçon du projet Alcan. Le chef du NPD est prêt à abandonner les Indiens moins nombreux qui s'y trouvent.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, comme le président du Conseil privé (M. MacEachen) l'a dit aujourd'hui, nous allons voter contre cette motion, non parce que nous nous opposons à ce qu'elle préconise ou aux arguments militant en sa faveur ou parce que notre décision est déjà prise mais parce qu'elle est prématurée. Elle est prématurée parce que le Parlement a créé un Office national de l'énergie pour étudier entre autres choses les demandes de construction de pipe-lines et conseiller le gouvernement à ce sujet. Ce serait un affront au Parlement et aux institutions que le Parlement a créées si le gouvernement acceptait ou rejetait à ce moment-ci les principales recommandations Berger.

**Des voix: Bravo!**

**M. Allmand:** Qu'auraient dit les néo-démocrates si le rapport de l'Office national de l'énergie avait été publié le premier? Car il aurait pu l'être. Si ce rapport avait paru avant celui de la Commission Berger et que le gouvernement eût pris une décision sur la foi de ce document sans attendre celui du juge Berger, qu'auraient-ils dit? Ils auraient certainement poussé les hauts cris, et avec raison, si nous avions d'abord étudié le rapport de l'Office national de l'énergie simplement parce qu'il était paru le premier sans attendre l'autre rapport important sur cette question. C'est donc par accident que le rapport Berger a été publié le premier. Ce n'est pas une raison pour prendre une décision maintenant sans examiner les autres.

Si le gouvernement veut se montrer juste et sérieux, notre décision relative à la construction même d'un pipe-line, au tracé et au délai de dix ans ou de toute autre période doit se fonder sur une étude approfondie du rapport Berger, de celui de l'ONE, du rapport Lysyk et de tout autre document pertinent. Il serait irréfléchi et même malhonnête d'agir autrement. C'est pourquoi nous nous opposons à cette motion, non pas, je le répète, parce que nous ne sommes pas d'accord avec sa teneur, mais parce que nous la jugeons prématurée.

● (1430)

**Des voix: Bravo!**